

# OPPORTUNITES & PROTECTION 905

FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

---

PROSPECTUS SIMPLIFIE



**PROSPECTUS SIMPLIFIE****PARTIE A STATUTAIRE****PRESENTATION SUCCINCTE**

Code ISIN	:	FR0010094466
Dénomination	:	OPPORTUNITES & PROTECTION 905
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM GESTION
Déléataire de la gestion comptable	:	CACEIS FASTNET
Déléataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
Commercialisateur	:	EdRIM SOLUTIONS

**INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION****➤ Classification**

OPCVM diversifié

Garantie intégrale du capital à l'échéance hors commissions de souscriptions.

Les caractéristiques de la garantie sont décrites dans la rubrique « Garantie ou protection ».

AVERTISSEMENT : Seules les parts souscrites avant le 04 janvier 2005 auront un capital garanti (hors commission de souscription et de rachat) par l'application de la garantie décrite ci-dessous. Les parts souscrites après le 04 janvier 2005 bénéficieront de la garantie décrite ci-dessous, à ceci près que la valeur de souscription pourra être supérieure ou inférieure à la valeur liquidative garantie.

**➤ OPCVM d'OPCVM**

L'investissement global en parts ou actions d'OPCVM peut dépasser 50% de l'actif net de l'OPCVM.

**➤ Objectif de gestion**

L'objectif du FCP est d'atteindre le 08 janvier 2013 la valeur liquidative explicitée dans la rubrique « Garantie », tout en offrant la possibilité de participer à la performance d'un investissement constitué d'une allocation dynamique et diversifiée.

La gestion du FCP est active et discrétionnaire.

➤ **Economie du produit**

- Economie de l'OPCVM

Le FCP est géré selon les principes de l'assurance de portefeuille. L'actif du FCP est composé de deux catégories d'actifs, l'une dite risquée, l'autre dite non risquée. La proportion entre ces deux catégories est réajustée de manière à respecter les contraintes de protection du capital et de la performance.

La gestion du FCP est active et discrétionnaire.

L'économie de l'OPCVM permet au porteur de bénéficier de tout ou partie de la performance des marchés mondiaux d'actions et d'obligations avec la garantie de conserver à l'échéance de la stratégie le 08 janvier 2013 la totalité du capital investi hors frais de souscription et une portion de la plus haute performance réalisée par l'OPCVM.

- Avantages et inconvénients

**Avantages**

- Quelle que soit l'évolution future des marchés actions et obligations mondiaux, le capital initialement investi (hors commission de souscription) pendant la période de commercialisation allant jusqu'au 04 janvier 2005 inclus sera au moins restitué à hauteur de 100% à l'échéance de la garantie.
- La performance potentielle du FCP est illimitée car elle est en relation avec la performance des marchés actions et obligations mondiaux. Notamment, la totalité de l'actif du FCP peut être investie dans l'actif risqué.
- Le FCP bénéficie d'une allocation dynamique, en fonction des opportunités de marché, entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire). Le FCP bénéficie également de la performance et du savoir-faire des gérants de chacun des OPCVM sélectionnés dans lesquels il est investi.
- La performance du FCP est protégée par un cliquet à hauteur de 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie.

**Inconvénients**

- Seules les parts souscrites avant le 04 janvier 2005 auront un capital garanti à l'échéance (hors commission de souscription) par l'application de la garantie exposée ci-après. Les parts souscrites après le 04 janvier 2005 bénéficieront de la garantie décrite ci-dessous, à ceci près que la valeur de souscription pourra être supérieure ou inférieure à la valeur liquidative garantie.
- L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie indiquée ci-après. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera sur la valeur liquidative calculée ce jour là, qui sera fonction de la valeur des actifs détenus par le FCP, et après déduction des frais de rachat maximum de 4%. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.
- La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital. Dans ce cas la performance du fonds sera en liaison avec les taux sans risques et le fonds ne pourra plus

### **Avantages**

### **Inconvénients**

profiter d'une éventuelle remontée des marchés actions.

#### ➤ **Indicateur de référence :**

Aucun indicateur de référence n'est pertinent au regard des techniques de gestion utilisées. En effet, les objectifs de gestion tels que présentés ci-dessous tendent vers un rendement absolu indépendant de toute indicateur disponible à ce jour.

Un exemple donné à la rubrique « Scénarios de marché » explique quel peut être le comportement de l'OPCVM selon différents scénarios.

#### ➤ **Stratégie d'investissement :**

La part d'actif du FCP représentant l'actif risqué est composée principalement de parts ou d'actions d'OPCVM détenus en direct. L'allocation entre les différentes classes d'actifs à l'intérieur de l'actif risqué est opportuniste. En particulier le FCP peut être exposé aux marchés actions.

La part d'actif du FCP représentant l'actif non risqué est composée principalement d'OPCVM monétaires et de titres d'états européens.

La méthode de gestion de l'assurance de portefeuille consiste à suivre les facteurs de risque de l'actif risqué et l'évolution des taux d'intérêt de manière à déterminer à tout moment la part de l'actif du FCP qui peut être investie dans l'actif risqué. En particulier, cette stratégie peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit investie dans l'actif risqué, ou inversement à ce qu'elle soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital.

Les avantages et les inconvénients de cette technique de gestion ainsi que des scénarios de marchés sont exposés dans la note détaillée du FCP.

#### - **Scénarios de marché**

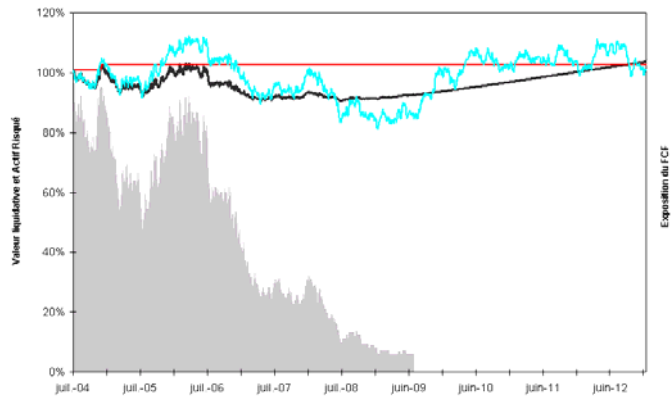
Trois scénarios sont présentés ici à titre indicatif afin d'illustrer la méthode de gestion de l'assurance de portefeuille selon différentes configurations possibles d'évolution de l'actif risqué du FCP.

Ces simulations sur données fictives de marché permettent de calculer le rendement qu'aurait l'OPCVM sous différentes hypothèses. Elles permettent d'appréhender le mécanisme de gestion lors de différentes phases de marchés. Il est toutefois rappelé que les simulations présentées sur ce document sont le résultat de simulations d'EdRIM GESTION à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par EdRIM GESTION et de données qui ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

**Scénario N°1** (correspondant à une évolution de marché plutôt défavorable) :

Cette simulation fait ressortir les résultats suivants :

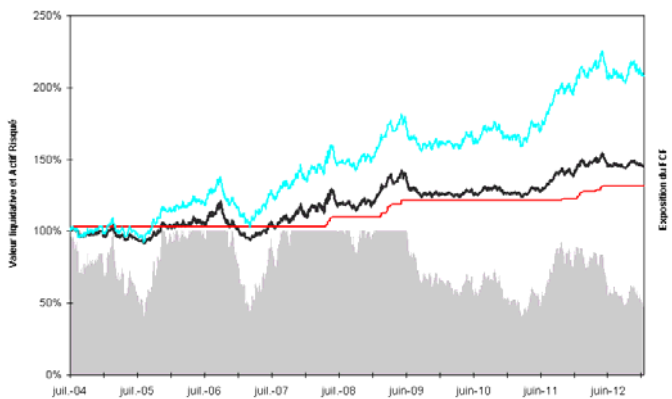
- à l'échéance de cette stratégie la valeur liquidative est de 1 037 euros,
- soit une performance actuarielle de 0,42 % sur 8 ans et demi.



**Scénario N°2** (scénario médian) :

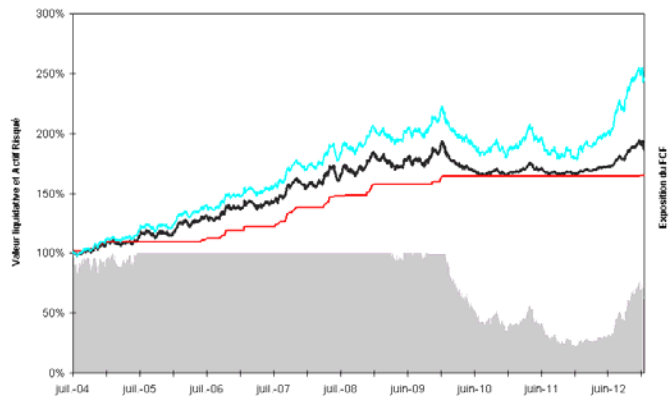
Cette simulation fait ressortir les résultats suivants :

- à l'échéance de cette stratégie la valeur liquidative est de 1 452 euros,
- soit une performance actuarielle de 4,48 % sur 8 ans et demi.

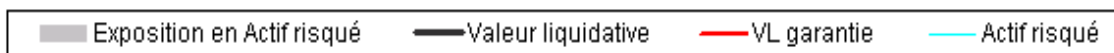


**Scénario N°3** (évolution de marché plutôt favorable) :

- à l'échéance de cette simulation la valeur liquidative est de 1 888 euros,
- soit une performance actuarielle de 7,76 % sur 8 ans et demi.



Légende :



➤ **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique, ainsi qu'à son horizon d'investissement

- Garantie en capital : Le FCP bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 08 janvier 2013 émise par la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. Au delà de cette date, il peut être envisagé de mettre fin au FCP ou de reconduire la stratégie avec ou sans garantie. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là et après déduction des frais de rachats maximum de 4%. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors des dates prévues.
- Exposition aux marchés actions : le FCP peut être exposé aux marchés actions. Comme pour tout investissement financier en actions, les investisseurs potentiels doivent être avertis que la valeur des actifs de l'OPCVM peut fluctuer fortement.
- Expositions aux marchés émergents : le FCP peut investir dans des OPCVM émergents, dont la valeur liquidative est susceptible de fluctuer fortement.
- Exposition au risque de crédit : le FCP peut investir dans des OPCVM de stratégies dites « High Yield », offrant une rémunération dépendant du risque de crédit de sociétés dont la probabilité de faire défaut n'est pas nulle.
- Risque de change : le FCP peut être exposé au risque de change par l'acquisition d'OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'OPCVM en euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change.
- Liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire.
- Exposition aux marchés obligataires : la valeur des titres obligataires détenus par l'OPCVM varie en général inversement aux mouvements des taux d'intérêts ; ces variations peuvent affecter la valeur des parts de l'OPCVM.
- Produits dérivés : les risques inhérents à l'utilisation de futures, d'options sur futures et de contrats de swaps incluent, sans pour autant s'y limiter, des risques de variation de prix des sous jacents composant l'actif des produits dérivés, des risques de liquidité, des risques de contrepartie. L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection**

- Garant : LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.
- Garantie : Le FCP bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 08 janvier 2013. Au delà de cette date, il peut être envisagé de mettre fin au FCP ou de reconduire la stratégie avec ou sans garantie. Dans tous les cas, les porteurs seront informés préalablement.
- Type de garantie : indépendante, payable au FCP à première demande d'EdRIM GESTION.
- Nature de la garantie :  
Garantie de la Valeur Liquidative du 08 janvier 2013  
 Le garant garantit que tout porteur ayant conservé ses parts jusqu'au 08 janvier 2013 bénéficiera d'une valeur liquidative de rachat en date du 08 janvier 2013 au moins égale au plus haut entre :
  - la valeur liquidative d'origine,
  - la plus haute valeur liquidative de la période allant du 06 juillet 2004 au 04 janvier 2005 inclus,
  - et 85% de la plus haute valeur liquidative de la période allant du 11 janvier 2005 au 08 janvier 2013 inclus.

AVERTISSEMENT : Seules les parts souscrites avant le 04 janvier 2005 auront un capital garanti (hors commission de souscription et de rachat) par l'application de la garantie pré-exposée. Les parts souscrites après le 4 janvier 2005 bénéficieront de la garantie décrite ci-dessus, à ceci près que la valeur de souscription pourra être supérieure ou inférieure à la valeur liquidative garantie. Par ailleurs, les rachats devront parvenir au dépositaire au plus tard à 10h00 le 07 janvier 2013 pour la garantie à l'échéance. Des scénarios illustrant le fonctionnement de la garantie à l'échéance figurent dans la note détaillée.

- Au terme de la garantie ainsi définie, le 08 janvier 2013, un nouvel engagement pourra être proposé aux porteurs. A défaut, un changement de classification ou la dissolution du FCP sera soumis à l'agrément de l'AMF. Dans tous les cas, les porteurs seront informés préalablement.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs.

S'agissant d'un OPCVM « Garanti », la durée minimale de placement recommandée est de 8 ans à compter de l'expiration de la période de commercialisation, afin de bénéficier de la garantie à l'échéance.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

<b>INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE</b>
----------------------------------------------------------------

➤ **Frais et commissions**

- Commissions de souscription et de rachat :

*Définition générale :* les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM		Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4% maximum. 0% la valeur liquidative du 08 janvier 2013.
Commission de rachat acquise à l'OPCVM		Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

*Définition générale :* ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2% TTC* maximum
Commission de surperformance	--	Néant
Commissions de mouvement perçues par le Dépositaire	Par opération	3 € TTC* maximum par contrat de futures

\*TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal**

- Fiscalité de l'OPCVM : les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Eligibilité (PEA, DSK, etc.) : aucune

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**

➤ **Conditions de souscription et de rachat**

- Conditions de souscription et de rachat : les demandes de souscriptions et de rachats de parts ou de millièmes de part sont centralisées le jour ouvré précédent le jour de calcul de la valeur liquidative (en général le lundi) avant 10 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

➤ **Date de clôture de l'exercice**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.  
La date de clôture du premier exercice interviendra le jour de la dernière valeur liquidative du mois de septembre 2005.

➤ **Affectation des revenus**

Capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Hebdomadaire, tous les mardis.

Les jours fériés et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS S.A.), la valeur liquidative sera calculée le jour ouvré suivant.

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative**

EdRIM Gestion

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

site internet : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)

e-mail : [edrim\\_information@lcf.fr](mailto:edrim_information@lcf.fr)

➤ **Devise de libellé des parts ou actions**

Euro.

➤ **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 18 juin 2004. Il a été constitué le 30 juin 2004.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail: [edrim\\_information@lcf.fr](mailto:edrim_information@lcf.fr)

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)

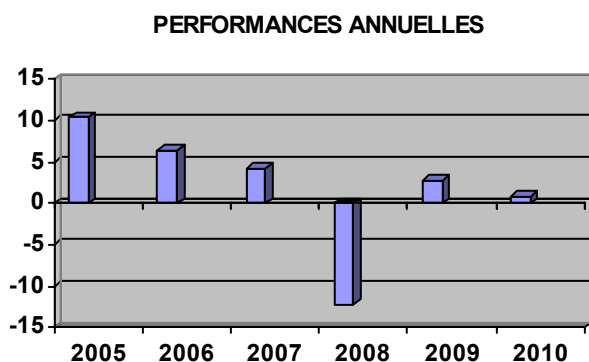
Date de publication du prospectus : 16 mars 2011

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**PARTIE B STATISTIQUE**

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010  
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO**



*Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis*

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,83%	-3,08%	0,20%
Pas d'indicateur de référence	-	-	-

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,50%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	-	
<i>Ce coût se détermine à partir :</i>		
<i>des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement</i>		-
<i>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</i>		-
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	-	
<i>Ces autres frais se décomposent en :</i>		
<i>commission de surperformance</i>		-
<i>commissions de mouvement</i>		-
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,50%</b>	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent EdRIM GESTION dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. EdRIM GESTION peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

<b>INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :  
Sans objet au regard de la classification du FCP.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :  
Néant